



**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
D'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2016**

**Territoire de l'ex-CC de Nuits-Saint-Georges  
Secteur de Villers-La-Faye**

# INDICATEURS TECHNIQUES

## I – GENERALITES

### 1) Description de la Commune

La commune de Villers la Faye est située dans les Hautes Côtes de Nuits, à environ 10 kms de Nuits St Georges.

Au dernier recensement (INSEE 2017, données au 01/01/17), la commune compte 414 habitants en population totale.

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme opposable, ainsi que d'un zonage d'assainissement. L'enquête publique de ce dernier document a eu lieu à l'automne 2006.

L'ensemble du village est zoné en assainissement collectif, seule une maison à l'écart (vers Marey les Fussey) est concernée par l'assainissement autonome.

### 2) Description de la Station d'Épuration

La station d'épuration de VILLERS LA FAYE est de type lit bactérien, d'une capacité de 450 éq/hab.

La station est implantée sur le territoire de la commune voisine de Magny les Villers.

Date de mise en service : années 1970.

Capacité nominale :	450 EH
Charge nominale :	27 kg/j DBO <sub>5</sub>
Débit :	67 m <sup>3</sup> /j

Elle reçoit les eaux usées de la commune de Villers la Faye, via un réseau de collecte séparatif.

L'exploitation et l'entretien de la station sont réalisés en régie directe par les agents de la Communauté de Communes du Pays de Nuits St Georges.

### 3) Description des réseaux

Le réseau séparatif Eaux Usées de la commune est sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Il est essentiellement en fibrociment de diamètre 150 mm.

On dénombre 193 abonnés à l'assainissement collectif, ce qui représente la totalité des habitations à l'exception d'une située à l'écart et zonée en assainissement autonome.

L'exploitation et l'entretien des réseaux sont assurés en régie directe par les agents de la Communauté de Communes du Pays de Nuits St Georges (ex-SIVOM) avec l'appui ponctuel de l'agent communal.

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Diamètre (mm)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage	Nb bassins d'orage
VILLERS LA FAYE	6 100	Ø150	0	100	1	Néant	Néant

## II – DEPOLLUTION DES EAUX USEES

### 1) Charges reçues par la station

Un bilan 24 h a été mené à l'initiative de la Communauté le 10 avril 2015 par temps sec :

- avec un débit de 48 m<sup>3</sup>/j, la station fonctionne en-dessous de sa charge hydraulique nominale (67 m<sup>3</sup>/j).
- avec une charge brute entrante en DBO<sub>5</sub> de 14,4 kg/jour soit 240 équivalents habitants (EH), la station semble fonctionner en-deçà de sa capacité nominale. Attention, l'analyse a été effectuée en dehors des périodes de vendange et par temps sec.

### **Bilan du 10 avril 2015 :**

Les performances épuratoires de la station ne sont pas conformes sur la DBO<sub>5</sub> et les MES.

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	P
Concentration en sortie (mg/l)	90	369	116	52	8,7
Rendement (%)	67,67	49,80	47,27	31,13	/

Les rendements de la station ne sont pas satisfaisants pour ce bilan alors qu'il été réalisé dans des conditions normales.

La concentration en phosphore est plus importante en sortie qu'en entrée, un lit bactérien n'est pas adapté au traitement performant de ce paramètre.

### 2) Performances attendues par la réglementation (Niveau D2)

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)
DBO <sub>5</sub> (demande biochimique en oxygène)	35	
MES (matières en suspension)		50

## III – FILIERE BOUES

### Production, qualité et destination des boues

Les matières décantées en entrée de station, ainsi que les quelques m<sup>3</sup> de boues produites par le lit bactérien, ont été évacués vers l'entrée de la station d'épuration de Quincey en avril 2016.

Un volume de l'ordre de 6 m<sup>3</sup> de matières décantées a été dépoté à la STEP de Quincey.

La Communauté a également fait procéder à une analyse des boues du lit bactérien en avril 2010. Ces boues sont conformes à la réglementation et peuvent être valorisées en agriculture.

Après un traitement au sein de la STEP de Quincey, les boues de cette station ont été effectivement valorisées dans le cadre du plan d'épandage agricole.

## IV – ELIMINATION DES AUTRES SOUS-PRODUITS

Sans objet

## V – ETUDES, PROJET ET TRAVAUX DE L'EXERCICE

Fin des travaux de création des réseaux d'assainissement sur les communes de Magny-les-Villers et Corgoloin pour raccordement sur la station d'épuration de Quincey (les effluents de Villers-la-Faye sont envoyés vers la station d'épuration de Quincey depuis fin 2016).

Etude sur le poste de refoulement et les réseaux (problème d'eaux parasites)

Reprise de la canalisation de refoulement du poste (corrodée)

## VI – ORIENTATIONS POUR 2017 - 2018

Intégration de la commune au secteur de la Plaine dès 2017 (les tarifs appliqués seront ceux du budget de la Plaine)

Destruction de la STEP de Villers-la-Faye

### INDICATEURS FINANCIERS

#### COMPTE D'EXPLOITATION ANNUEL (CA 2016)

CHARGES		
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	0,00 €
60	ACHATS ET VARIATIONS STOCKS	952,70 €
61	SERVICES EXTERIEURS	9 694,79 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 952,38 €
63	TAXES ET IMPOTS	0,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	7 376,81 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 122,39 €
66	CHARGES FINANCIERES	839,19 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	106,59 €
42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	11 876,09 €
014	ATTENUATION DE PRODUIT	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>35 920,94 €</b>
PRODUITS		
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	10 159,47 €
70	VENTES DE PRODUITS	23 643,10 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	118,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7,45 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>33 928,02 €</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE :</b>		<b>13 811,50 €</b>

Pour 2016, les élus communautaires ont fixé les tarifs d'assainissement à :

- 60 € HT de part fixe ;
- 0,75 € HT de part variable (au m<sup>3</sup> consommé) ;
- Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) maintenue à 1 300 €.

Prix TTC du service pour une facture de 120 m<sup>3</sup> pour l'année 2016 :

	Villers
Forfait assainissement € HT	60,00
Redevance assainissement € HT /m3	0,75
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	1,25
<i>Modernisation réseau de collecte</i>	<i>0,160</i>
Facture en € HT pour 120 m3	169,20
<b>Montant TTC (TVA 10%)</b>	<b>186,12</b>
Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)	<b>1,55</b>

# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 1. Taux de desserte des réseaux de collecte

Le taux de desserte se définit comme suit : il s'agit du rapport entre le nombre d'abonnés effectifs et le nombre d'abonnés potentiels de la zone concernée.

Le zonage d'assainissement collectif couvre tout le bourg à l'exception d'une habitation située le long de la route de Marey les Fussey, à l'écart du village.

La Commune compte effectivement 193 abonnés à l'assainissement collectif et 1 assainissement autonome visité en 2013.

**Le taux de desserte est donc de 100 %.**

## 2. Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte

Ce nouvel indicateur (arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007) doit permettre d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre aussi son évolution.

L'indicateur est défini selon un indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

L'arrêté du 2 décembre 2013 a détaillé le barème suivant :

### **Partie A : plan des réseaux**

- (1) **+ 10** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte et mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;
- (2) **+ 5** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

### **Partie B : inventaire des réseaux (obtention des 15 points précédents nécessaires)**

- (3) **+10** : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage [...] ainsi que de la précision des informations cartographiques [...] pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et transport des eaux usées ET définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

**Pas de mention du linéaire mais le plan étant à l'échelle, le linéaire se retrouve facilement.**

**Classe de précision cartographique B (à C) pour la majorité des réseaux**

- (4) de 1 à **5** : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

*Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire*

*Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires*

*Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires*

*Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires*

*Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires*

- (5) **+10** : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau.

**Période de pose des réseaux de Villers-la-Faye : période de construction de la STEP : 1970 – 1975**

**Matériau : fibrociment, diamètre 150 (refoulement en fonte)**

**Travaux d'extension de réseau d'assainissement sous la route de Marey les Fussey sur 110 ml pour desserte de l'extrémité nord de la zone constructible du village, avec pose de 3 boîtes de branchement : 2007 (PVC 160)**

**Travaux d'extension de réseau d'assainissement sous la rue de Corgoloin sur 90 ml pour desserte de l'extrémité de la zone constructible du village, avec pose de 3 boîtes de branchement : 2009**

**Extension pôle scolaire : 2010 (PVC 160)**

- (6) De 1 à **5** : Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. L'attribution des points supplémentaires est identique à celle utilisée pour les diamètres et matériaux.

### **Total de 40 points nécessaires**

- (7) **+10** : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- (8) de 1 à 5 points : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.
- (9) **+10** : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs.

(10) +10 : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages.

(11) +10 : Le plan des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite.

#### **PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau**

(12) +10 : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).

(13) +10 : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.

(14) +10 : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).

**Diagnostic des réseaux achevé en 2005, points noirs : réhabilitation de la rue de Chaux (190 ml) et route de Marey (220 ml)**

Note : 75/120

Sur la commune de Villers la Faye, la Communauté a fait réaliser, lors des diagnostic et zonage, un plan du réseau d'assainissement. Depuis, elle le met à jour à chaque réalisation notoire (par exemple, extension de réseau). Même si nous ne disposons pas d'informations altimétriques sur l'ensemble de la commune, le plan localise tous les ouvrages annexes.

Le diagnostic mené par GINGER Environnement en 2005 avait débouché sur un programme de travaux se résumant à la réhabilitation de 2 tronçons (pour assurer l'étanchéité : 185 ml rue de Chaux et 220 ml route de Marey) et à équiper le poste de refoulement en télégestion.

Le poste de refoulement a été équipé en 2015 de télégestion.

Les réseaux de la communes de Villers-la-Faye ont été curés en préventif en 2011. 600 ml ont été curés en 2016.

Des inspections nocturnes ont été réalisées par temps sec durant la nuit du 10 au 11 mars 2016 avec une équipe de travail. Cette inspection s'est déroulée en période de nappe haute après une semaine pluvieuse. La quasi-totalité des apports d'eaux claires parasites permanentes ont été localisés. Une inspection télévisée est prévue sur 2017 pour valider ces constats. Trois usagers ont été invités à effectuer les travaux pour éliminer les arrivées d'eaux claires sur leurs boîtes de branchement.

### **3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration**

#### **a) Conformité de la collecte des effluents**

L'article 5 de l'arrêté du 22 juin 2007 précise : « Les systèmes de collecte doivent être conçus, dimensionnés, réalisés, entretenus et réhabilités conformément aux règles de l'art et de manière à :

- desservir l'ensemble des immeubles raccordables inclus dans le périmètre d'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du Code général des collectivités territoriales ;
- éviter tout rejet direct ou déversement en temps sec de pollution non traitée ;
- éviter les fuites et les apports d'eaux claires parasites risquant d'occasionner un dysfonctionnement des ouvrages ;
- acheminer à la station d'épuration tous les flux polluants collectés, dans la limite au minimum du débit de référence. »

**Toutes ces conditions sont respectées sur le secteur.**

#### **b) Conformité des équipements et ouvrages d'épuration**

En tant qu'équipement traitant moins de 120 kg/jour de DBO<sub>5</sub> l'ouvrage épuratoire de Villers la Faye a respecté les performances attendues en 2013 et en 2014, cependant, les bilans 24 h de 2011 et 2015 ne présentent pas des performances épuratoires conformes.

La gestion des effluents vitivinicoles étant peu compatible avec la nature de l'ouvrage épuratoire, il est prévu par la Communauté de faire transiter les effluents de Villers la Faye vers la station d'épuration de Quincey fin 2016.

### **4. Taux de boues évacuées de façon conforme**

Dans la mesure où le volume de boues produites par le lit bactérien est très faible (quelques m<sup>3</sup>/an), celles-ci sont dépotées à la station d'épuration de Quincey où elles sont traitées.

Par la suite, ces boues sont valorisées dans le cadre du plan d'épandage agricole associé à cette STEP.

**Ainsi, 100% des boues sont évacuées vers une filière conforme, en l'occurrence la valorisation agricole.**

**5. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées**

Le réseau d'eaux usées de la commune de Villers-la-Faye reprend des effluents viticoles. Il n'existe pas à ce jour d'autorisation de rejets.

**6. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers :**

Aucun débordement pour 2016.

2 débouchages sur le réseau ont été effectués.

**7. Linéaire de réseaux neufs posés :**

Aucun.

**8. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :**

Canalisation de refoulement au niveau du poste de refoulement de Villers reprise.

Un regard et 1 boîte de branchement ont été repris.

**9. Taux de réclamation :**

Le service n'a pas reçu de courrier de réclamation en 2016.

**10. Montant des abandons de créances : 0 €/m3**

Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) : 0 €

Volume facturé : 13 470 m3